



La Barre-de-Monts

Pêche loisir Atlantique Vendée : la sécurité avant tout

L'association pêche loisir Atlantique Vendée

Elle existe depuis quatre ans et accueille 750 adhérents. « Son but est la défense de la pêche familiale et des traditions par la transmission des bonnes pratiques aux générations futures. Elle assure également la protection du littoral, en étudiant les projets pouvant porter atteinte à la côte vendéenne et à ses ressources. Elle informe tous les pêcheurs sur la réglementation en vigueur », explique Jean-Yves Crochet, président. Elle participe à différents projets tels que le comptage à la main pour mesurer la croissance, la mortalité des coquillages et estimer l'impact du prélèvement de plaisance et professionnels.

La FNPPSF

L'association adhère à la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers sportifs de France (FNPPSF). « Regroupant 300 associations, la fédération a plus de poids pour représenter les pêcheurs loisir en mer ou à pied et les plaisanciers », informe Jean Kieffer, président national de la FNPPSF. Elle fait également valoir les droits des pêcheurs loisirs auprès des organisations environnementales et des pêcheurs professionnels.

La sécurité, principale préoccupation

Jacques Vairé, président de la station SNSM de Fromentine-La-Barre-de-Monts, insiste sur la sécurité en mer. « Il faut une vigilance de tous les instants quand on part en mer », surveiller la météo, l'état du matériel, porter un gilet de sauvetage ou auto-gonflant. Il faut aussi prévoir le matériel pour avertir les secours, les feux à main ou le repérage lumineux sur



Salle comble à l'espace Terre de Sel, pour l'assemblée générale de Pêche loisir Atlantique Vendée, samedi.

la personne. Le sauvetage des personnes est gratuit, mais celui des biens est facturé.

La division 240

Ce texte de 2008 regroupe les règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur inférieure ou égale à 24 m. De nouvelles dispositions seront applicables à partir du 1^{er} mai 2015 comme la présence d'un émetteur-récepteur obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2017. Une nouvelle trousse de secours est proposée et charge maximale recommandée par le constructeur du navire doit être strictement respectée par le chef de bord.

Les craintes

Yannick Moreau, député, affirme que « les éoliennes dans la baie de Bourgneuf ne sont pas prévues. Les associations sont mobilisées et il faut

être exigeant avec les porteurs de projets ». Pour le classement du passage du Gois au patrimoine mondial de l'Unesco, rien n'est arrêté.

Informations sur Aplav.fr et aplav85@g.mail.com.

■ Initiation à la randonnée en raquettes

Mardi 24 février, 14 h 30 à 16 h, plage de la Grande-côte. Cette initiation à la randonnée en raquettes permet d'appréhender la raquette pour les débutants et de retrouver les sensations de la montagne sur sable tout en découvrant le milieu dunaire et forestier. Une collation sera offerte à mi-parcours et permettra à tous de reprendre des forces. Tarifs : 6 €, de 10 à 15 ans : 4 €. Contact et réservation : 02 51 68 51 83, info@fromentine-vendee.com, www.fromentine-vendee.com